



Novum Sub Sole n°87

Mise en consultation du GRER

Comme annoncé dans la Novum Sub Sole n° 85 du 7 mai dernier, une [nouvelle version du GRER- parties A et B- est mise en consultation](#). Cette version, a été rédigée par l'ISSeP, en concertation avec la DAS.

Une des simplifications majeures est l'abandon de la notion de base d'évaluation des risques! Les conclusions opérationnelles et additionnelles seront évaluées directement en fonction des usages de droit, actuel et/ou projeté.

Pour faciliter la lecture , les points qui font l'objet d'une modification apparaissent en surligné jaune et une note de synthèse reprenant les principales modifications figurent dans les documents. Certaines annexes n'ont pas fait l'objet de modifications mais sont quand même reprises pour fournir un document complet.

La consultation se terminera le **10 juillet**. Les avis sont à envoyer à l'adresse mail suivante :

s.crevecoeur@issep.be.

Mise en ligne d'un nouveau formulaire de demande de dérogation

Le [formulaire de demande de dérogation](#) a fait peau neuve et est désormais disponible sur notre site internet. Cette nouvelle version du formulaire se veut simplifiée et est accompagnée d'une note et annexes explicatives visant à préciser les informations requises et les pièces justificatives à joindre à la demande selon les motifs de dérogation. A dater de ce jour, la version initiale du formulaire de demande de dérogation est obsolète et ne doit plus être utilisée.

Mise à jour de l'organigramme de la Direction de l'Assainissement des Sols



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS



Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novub sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.